

SOSLH7111

3711

(1962)

A

Reconstruction du pont de Quesnoy-sur-Deule
(ligne Paris-Comines)

Lettre S.N.C.F. au M.T.P.

19. 6.42

Reconstruction du pont de Quesnoy-sur-Deule (ligne Paris-Comines)

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président
du Conseil d'Administration

D. 3351 - 0

C O P I E

Paris, le 19 juin 1942

Région du Nord

Ligne de Lille à Comines

Reconstruction du pont de Quesnoy-
sur-Deûle (P.K. 14,500)

Ve 032 014-1
2

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, en deux exemplaires, le projet relatif à la reconstruction du pont de Quesnoy-sur-Deûle, situé au P.K. 14,500 de la ligne de Lille à Comines, et dont les deux culées et le tablier métallique ont été détruits en mai 1940.

A l'occasion de cette reconstruction, il a été décidé de donner satisfaction à une demande du Service de la Navigation tendant à obtenir l'augmentation de l'ouverture par le déplacement de la culée côté Comines et l'allongement du tablier.

Compte tenu, d'une part, de la décision ministérielle du 27 septembre 1940 qui a fixé à 87 % et à 35 % les participations respectives du Chemin de fer et du Service des Voies Navigables dans les dépenses de construction de l'ancien ouvrage et, d'autre part, de la mise à la charge exclusive de l'Etat des dépenses relatives aux travaux de déblaiement du canal et de celles relatives aux travaux nécessités par l'augmentation de l'ouverture de l'ouvrage, la dépense qu'entraînera l'exécution des travaux par les soins de la S.N.C.F., évaluée à 4.310.000 fr, sera répartie ainsi qu'il suit :

- 1.640.000 fr au compte de la reconstruction de la S.N.C.F.
- 2.670.000 fr à la charge de l'Etat (Ponts et Chaussées)

Je vous serais obligé de vouloir bien, après décision, me renvoyer un exemplaire du projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,
Signé : FOURNIER.

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications.-